



GARGANTOITS

Mieux vivre au Mont-Gargan à Rouen

www.gargantoits.fr

L'association, créée début 2018, a pour but de promouvoir et défendre la qualité de vie au Mont-Gargan à Rouen et sa proximité.

Adhésion pour l'année 2025

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

☎ : 📱 :

✉ e-mail :

**Pour être informés de nos actions, pensez à vous inscrire
à la newsletter sur le site www.gargantoits.fr**

☐ Adhère comme membre actif pour l'année en cours (15 euros minimum par personne).

☐ Fait un don de (15 euros minimum).

Ci-joint, un chèque deeuros à l'ordre de GARGANTOITS.

Date et signature :

Bulletin et chèque à l'ordre de GARGANTOITS à retourner à
GARGANTOITS 77 rue du Mont-Gargan 76000 Rouen

Nos actions habituelles (rencontres, promenades) sont gratuites pour les adhérents actifs et donateurs.

Les informations recueillies sont destinées à l'association Gargantoits pour la gestion de ses membres adhérents ou donateurs. Elles ne seront pas communiquées à des tiers. Vous pouvez demander leur rectification ou effacement par courrier postal à l'adresse de l'association.



GARGANTOITS

Mieux vivre au Mont-Gargan à Rouen

www.gargantoits.fr

L'association, créée début 2018, a pour but de promouvoir et défendre la qualité de vie au Mont-Gargan à Rouen et sa proximité.

Adhésion pour l'année 2025

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

☎ : 📱 :

✉ e-mail :

**Pour être informés de nos actions, pensez à vous inscrire
à la newsletter sur le site www.gargantoits.fr**

☐ Adhère comme membre actif pour l'année en cours (15 euros minimum par personne).

☐ Fait un don de (15 euros minimum).

Ci-joint, un chèque deeuros à l'ordre de GARGANTOITS.

Date et signature :

Bulletin et chèque à l'ordre de GARGANTOITS à retourner à
GARGANTOITS 77 rue du Mont-Gargan 76000 Rouen

Nos actions habituelles (rencontres, promenades) sont gratuites pour les adhérents actifs et donateurs.

Les informations recueillies sont destinées à l'association Gargantoits pour la gestion de ses membres adhérents ou donateurs. Elles ne seront pas communiquées à des tiers. Vous pouvez demander leur rectification ou effacement par courrier postal à l'adresse de l'association.